Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 avril 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel-Bédard, conseillère Julie Bertrand, conseillère Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset et Julie Veillette.

Rés. 2020-04-086 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Rés. 2020-04-087 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

## 1. Ouverture de la séance

- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2020
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et des dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. Adoption du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc
- 8. Adoption du règlement numéro 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 9. A) Rappel au travail des employés municipaux
  - B) Embauche des étudiants pour l'été 2020
- 10. Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour la municipalité de Sainte-Thècle
- 11. Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Ouébec
  - A) De monsieur Alain Gervais
  - B) De monsieur Dominic Cloutier
- 12. Congrès de l'ADMQ
- 13. La grande journée des petits entrepreneurs rassemblement
- 14. Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville
- 15. Transport de bois préoccupations municiales
  - A) Chantier du Lac-du-Jésuite sud
  - B) Chantier Bibouk
  - C) Chantier Butterfly
  - D) Chantier Pitt
  - E) Chantier Selka
- 16. Annulation de mauvaises créances
- 17. Demande d'aide financière Société d'infrastructures de Mékinac
- 18. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

#### 19. Demande d'aide diverses :

- A) Fondation du SSS de l'Énergie/aide financière
- B) Jacques Véronneau dentiste/annulation des loyers de mars et avril
- C) CIUSSS-MCQ Programme PIED/utilisation gratuite de la salle Aubin
- 20. Suivi entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles
- 21. Ministère des Transports travaux de remplacement de la structure P-11200
- 22. Période de questions de l'assistance
- 23. Affaires nouvelles:
  - A) Cession de terrain à monsieur Jacques Héroux
  - B) Modification du taux décrété pour l'année 2020
  - C) Mise à pied temporaire de madame Mélanie Prince, secrétaire
- 24. Levée ou ajournement de la séance

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-088: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **Correspondance mars 2020**

## Gouvernement du Québec

Le gouvernement nous informe des mesures à prendre et une trousse d'information générales concernant le virus COVID-19.

# Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie l'avis de conformité pour le lot 5 205 159.

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité pour le lot 4 758 291 et que celle –ci devra être réalisé avant l'extinction du droit acquis, selon les modalités prévues à l'article 102 de la Loi.

La CPTAQ nous informe que la rencontre pour le dossier 382367 est suspendu à cause du coronavirus.

La CPTAQ nous informe des droits reconnus pour le lot 4 757 460 et 4 758 099. En effet, toute construction ayant été construit avant 1988 par le même propriétaire sont conforme à la Loi.

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité du dossier # 426560.

# Commission de Toponymie du Québec

La Commission nous informe qu'elle officialise le nom de la rue chemin de l'Aqueduc. Anciennement Chemin du Ruisseau de l'Aqueduc.

# Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM demande au gouvernement fédérale des moyens pour protéger les résidents contre les inondations printanières et les changements climatiques ainsi qu'un Programme à long terme pour reconstruire le réseau de voirie locale.

Le 16 mars 2020, la FQM nous informe que le premier ministre a rappelé l'importance d'éviter tous les rassemblements non-nécessaire, de se tenir à plus d'un mètre de ses collègues en milieu de travail et de privilégier le télétravail pour tous ceux qui le peuvent. Nombre de cas 50 personnes infectées au Québec (3000 personnes sous investigation, 3000 personnes ayant reçu des résultats négatifs)

Le 22 mars 2020, la FQM nous informe que le premier ministre a annoncé l'intensification des mesures face au coronavirus. À compter de minuit ce soir jusqu'au 1er mai 2020, tous les écoles, centres d'achats, salon de coiffure et esthétique seront fermés sauf les magasins alimentaire et ceux qui ont une porte vers l'extérieur, les pharmacies et les SAQ.

Le 24 mars 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée concentrant le covid-19. Aujourd'hui nous comptons 1013 cas de personnes infectées au Québec, 67 personnes hospitalisées, 31 aux soins intensif, 4 décès tous de la même résidence pour ainés. (2500 personnes sous investigation, 12200 personnes ayant reçu des résultats négatifs.

Le 25 mars 2020, La FQM nous envoie le bilan de la journée concernant le covid-19. Aujourd'hui nous comptons 1339 cas de personnes infectées au Québec, 78 personnes hospitalisées, 35 aux soins intensifs, 6 décès (3000 personnes sous investigation, 26 600 personnes ayant reçu des résultats négatifs). De plus, la FQM nous informe qu'il importe de noter que la décision de désigner un acte comme prioritaire se prend à la majorité des tiers des voix des membres du conseil, présent ou non étant donné que la prochaine réunion sera à huis clos.

Le 26 mars 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée 1629 cas de personnes infectées au Québec, 106 personnes hospitalisées dont 43 personnes aux soins intensifs, 8 décès (2600 personnes sous investigations, 31 800 personnes ayant reçu un résultat négatif.

Le 30 mars 2020, LA FQM nous envoie le bilan de la journée. 3430 cas de personnes infectées au Québec, 235 personnes hospitalisées, 78 personnes aux soins intensifs et 25 décès. De plus, la FQM nous informe que le premier ministre bonifiera la subvention salariale pour les entreprises ayant subi une réduction de revenus supérieure à 30%. Le nombre d'employés ne déterminant pas l'accessibilité au programme. Les organismes à but non lucratif, les organismes de bienveillance et les entreprises de toutes tailles sont admissible.

Le 1 avril 2020, La FQM nous envoie le bilan de la journée. 4611 cas de personne infectées au Québec, 307 personnes hospitalisées, 82 personnes aux soins intensifs et de 33 décès. De plus, la FQM nous informe des modifications du taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes. Celle-ci nous informe que nous devons procéder à l'adoption d'une résolution pour la modification du taux applicable sur les arrérages de taxes.

## **Mini-Scribe (ADMQ)**

Le Mini-Scribe nous rappel des nouvelles normes à respecter concernant le règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. De plus il nous rappelle l'importance de manière périodique de réviser le règlement municipal afin de s'assurer que les fonctionnaires qui en pratique, émettent des constats d'infractions, sont réellement autorisé à le faire.

# **MRC Mékinac**

La MRC nous envoie un livret sur la politique familiale de Mékinac.

## P St-Arnaud

Monsieur St-Arnaud nous informe sur la clinique de stérilisation ciblée ponctuelle de la SPA Mauricie.

# Régie des gestions des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous envoie l'indicateur de gestions 2019 pour le nombre de tonnes métriques de matières recyclables recueillies. Pour notre municipalité 224 tonnes métriques de la collecte sélective ont été recueillis.

Rés. 2020-04-089 : Dépôt de la correspondance de mars 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poison et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mars 2020.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-090: Approbation des comptes de mars 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars au montant de 258 542,13 \$.

# Questions de l'assistance

Madame Roxanne Monfette demande si des mesures seront prises par la municipalité pour aider les entreprises pendant la période de pandémie de COVID-19.

Rés. 2020-04-091 : Adoption du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reprendra le processus de demande d'approbation référendaire du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc lorsque la fin de l'état d'urgence sanitaire sera décrété par le gouvernement provincial, puisque la tenue de tout processus référendaire est interdite pendant cette période.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-092 : Adoption du règlement 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-093: Rappel au travail des employés aux travaux publics

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail Normand Boutet, préposés aux travaux publics, pour le 20 avril 2020 et autorise l'embauche de Michel Genois, préposé aux travaux publics et aux conteneurs du garage municipal, selon les besoins de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-094: Embauche des étudiants pour l'été 2020

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que les plusieurs étudiants ont postulé sur les emplois qu'ils occupaient en 2019 et qu'ils ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas eu aucune candidature pour l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste: Frédérique Bacon, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 14,10 \$, elle débutera son travail le 15 juin 2020 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour, Olivier Piché et Maélie Bacon, animateurs (trices), le salaire horaire sera de 13,10\$, ils débuteront leur travail le 22 juin 2020 pour 7 semaines à raison d'environ 30 heures/semaine. Les formations préalables à l'emploi seront rémunérées aux mêmes taux.

Entretien des parcs : Le conseil prolonge l'ouverture du poste.

Le tout conditionnellement à ce que la pandémie de COVID-19 permette la tenue d'un camp de jour.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-095 : Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que plusieurs communautés de la MRC de Mékinac, dont celle de Sainte-Thècle, n'ont pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tousles ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en

rendant admissibles au financement les hexagones où **aucun ménage** n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Sainte-Thècle ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire:

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Sainte-Thècle comprennent que certains secteurs non-admissibles à ce programme de financement seront toujours sans couverture sans-fil adéquat et qu'un programme de financement spécifique devra être développé par les gouvernements fédéral et provincial pour combler ce manque de couverture;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la municipalité de Sainte-Thècle pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle :

Signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles pour les communautés de Notre-Damedu Montauban et de Ste-Thècle dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Thècle, avec la MRC de Mékinac, poursuive ses efforts de collaboration avec les télécommunicateurs ainsi qu'avec les ministères de l'Environnement et de l'Innovation ainsi que le ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie afin de définir un programme de support gouvernemental pour les projets de desserte mobile qui ne correspondent pas aux critères du Fonds pour la Large bande du CRTC.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- Monsieur Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- Monsieur François-Philippe Champagne, ministre des Affaires étrangères et député de de Saint-Maurice-Champlain;
- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- Monsieur Gilles Bélanger, député de la circonscription d'Orford, adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse);

- Madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
- Fédération Québécoise des municipalités (FQM);
- Monsieur Vincent Gagné, responsable des relations gouvernementales et affaires publiques, TELUS.

Rés. 2020-04-096: Demande d'appui à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Alain Gervais

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Gervais désire vendre les lots 5 205 182, 5 205 183, 4 757 731 et une partie du lot 4 757 474 et conserver les lots 4 757 232 et une partie du lot 4 757 474 pour des fins autres qu'agricole;

CONSIDÉRANT que les lots à vendre conserveront leur usage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Alain Gervais auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 4 757 474 afin d'en conserver une partie, conserver le lot 4 757 232 et vendre les lots 5 205 182, 5 205 183, 4 757 731 et une partie du lot 4 757 474 pour un usage agricole.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-097 : Demande d'appui à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Dominic Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Cloutier désire acquérir les lots 4 758 178, 4 758 179 et 4 758 180 appartenant à monsieur Michel Proteau pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que les lots à vendre conserveront leur usage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Dominic Cloutier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner les lots les lots 4 758 178, 4 758 179 et 4 758 180 afin de les acquérir de monsieur Michel Proteau pour un usage

agricole.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

## ADMQ congrès 2020

Annulé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-098: Grande journée des petits entrepreneurs

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'organisera pas de rassemblement cette année pour La grande journée des petits entrepreneurs considérant la pandémie actuelle de COVID-19.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Location d'une toilette mobile

Reporté.

Rés. 2020-04-099: Transport de bois – préoccupations municipales

CONSIDÉRANT que les entreprises forestières récolteront du bois sur les terres du domaine de l'état, au sud, au nord et à l'est du Lac-du-Jésuite :

CONSIDÉRANT qu'il transitera sur le chemin Joseph-Saint-Amant, Canton de Le-Jeune et Lac-du-Jésuite, entretenus par la municipalité, ce qui occasionnera des inconvénients aux usagers de ces chemins;

CONSIDÉRANT le surcroît d'entretien qu'entraînera une telle circulation de véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'a pas de préoccupations face aux chantiers Butterfly et Grandbois, mais fait part des préoccupations suivantes au Coordonnateur Planification et Opération Forestières, monsieur Jean-Louis Martel, concernant les chantiers Lac-du-Jésuite Sud, Bibouk, Pitt et Selka:

- Transport idéalement effectué en hiver pour minimiser l'impact sur la structure du chemin;
- Assurance de la sécurité des usagers;
- Utilisation des abrasifs suivants : sable sur la partie asphalté et pierre concassée sur sa partie en gravier;

- Installation d'affiche informant du transport de bois et de la fréquence radio FM;
- Conservation du chemin en bon état pour la circulation;
- Réparation de ce chemin au besoin.

Rés. 2020-04-100 : Annulation de mauvaises créances

CONSIDÉRANT que les matricules D6051, D6068 et D6086 possède des comptes divers impayés et que la municipalité ne sera pas en mesure de recouvrir ses comptes, car les personnes sont soit parties sans laisser d'adresse ou décédées;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle annule les créances diverses des matricules D6051, D6068 et D6086 puisque les personnes sont soit parties sans laisser d'adresses ou décédées.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-04-101 :</u> <u>Demande d'aide financière de la Société d'infrastructures de Mékinac</u>

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructures de Mékinac désire construire une nouvelle bâtisse sur le parc industriel situé au 41, rue Groleau;

CONSIDÉRANT que celle-ci nous demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière à la Société d'infrastructures de Mékinac pour la construction d'une nouvelle bâtisse sur le parc industriel situé au 41, rue Groleau, équivalente à la taxe foncière générale et ce, pour une durée maximale de 10 ans ou jusqu'à la vente de la bâtisse par la Société d'infrastructures de Mékinac.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-04-102</u>: <u>Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés</u>

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Croix-Rouge est terminée et qu'il est important de la renouveler:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2020, 2021

et 2022.

- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Rés. 2020-04-103 : Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50,00 \$ à la Fondation de la SSSS de l'Énergie pour leur campagne de financement afin d'amasser l'argent nécessaire pour rénover les unités d'hospitalisation du 4°, 5° et 6° étage de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Rés. 2020-04-104 : Jacques Véronneau dentiste/annulation des loyers de mars et avril

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jacques Véronneau, dentiste qui loue un local au 250, rue Saint-Gabriel, pour l'annulation des loyers de mars et avril puisque son bureau ne peut être ouvert que pour les urgences pendant la pandémie, ce qui diminue grandement son chiffre d'affaires:

CONSIDÉRANT que la municipalité loue également un local aux denturologistes Dignard et Ste-Croix au 250, rue Saint-Gabriel, et qu'eux aussi sont touchés par cette pandémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle réduise le loyer de 50% pour le mois de mars et ne charge aucun loyer pour le mois d'avril aux locataires du 250, rue Saint-Gabriel, afin de les aider pendant la pandémie de COVID-19.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>Rés. 2020-04-105</u>: <u>Demande de gratuité de la salle Aubin/CIUSSS-MCQ pour le programme PIED</u>

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du CIUSSS-MCQ pour le programme PIED qui offre un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et pour améliorer l'équilibre et la force des jambes des personnes à risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au CIUSSS-MCQ pour le programme PIED pour la session d'automne, puisque la session du printemps ne peut avoir lieu à cause de la pandémie.

Mesdames les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson se retirent de la discussion, car elles ont des intérêts pécuniaires dans le prochain point.

<u>Rés. 2020-04-106</u>: <u>Suivi entente intermunicipale pour la collecte des matières</u> résiduelles

CONSIDÉRANT l'offre faite par la Municipalité de Sainte-Thècle à la Municipalité de Lac-aux-Sables par la résolution 2020-03-080 prise le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables demande une rencontre pour discuter du renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'offre de la Municipalité de Sainte-Thècle est finale et que le conseil municipal ne désire pas négocier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trude-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse de rencontrer la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant l'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles et réitère son offre finale telle que proposée par la résolution 2020-03-080 prise le 2 mars 2020.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mesdames les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson reprennent leur siège.

<u>Rés. 2020-04-107 : Ministère des Transports du Québec – travaux de remplacement de la structure P-11200</u>

CONSIDÉRANT que la structure P-11200 située sur le Chemin St-Alphonse dans la municipalité de Lac-aux-Sables présente des défauts, et que le Ministère des Transports (MTQ) souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre le Ministère et les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle a eu lieu le 3 mars 2020 dans le but de les informer de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que le pont demeure fermé pendant les travaux, d'une durée approximative de 24 semaines;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le ministère a informé les municipalités que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 8.0m (deux voies de circulation de 3.0m avec deux accotements de 1.0m protéger par un dispositif pour protéger les cyclistes)

et qu'une limitation de la vitesse affichée sera requise puisque le profil sera amélioré sans le mettre aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-11200 tel que présenté à la réunion du 3 mars 2020.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles:

Rés. 2020-04-108 : Cession de terrain à monsieur Jacques Héroux

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale, la galerie avant du 300, chemin du Lac-du-Jésuite se situe dans le chemin du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que cette situation doit être régularisée;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été proposé à la municipalité par Claude Lahaie, arpenteurgéomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de céder une parcelle de terrain à monsieur Jacques Héroux, du 300, chemin du Lac-du-Jésuite, conditionnellement à ce que les frais d'arpentage, de notaire et de permis de lotissement soient assumés par le cessionnaire et autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer le contrat de cession de terrain.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-109: Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec par le décret n° 177- 2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la pandémie de coronavirus a causé la perte d'emplois de nombreuses personnes et qu'un allègement fiscal soulagerait les citoyens et les entreprises de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement de taxation, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que :

- les taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 370-2020 adopté par la résolution numéro 2020-01-007 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » uniquement pour les créances venant à échéance après la date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire et ce jusqu'au 8 septembre 2020;
- si l'état d'urgence sanitaire est toujours actif en date du 8 septembre 2020, la période de suspension des taux d'intérêt et de pénalité sera révisée;
- la présente résolution a effet depuis le 13 mars 2020.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-110 : Mise à pied temporaire de madame Mélanie Prince, secrétaire

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé à la population selon les recommandations gouvernementales pendant la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que cela entraine une baisse importante du travail;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui permet de mettre à pied temporairement des employés sans devoir respecter les délais prévus à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette à pied temporairement madame Mélanie Prince, secrétaire, à compter du vendredi 10 avril à 16h, vu la baisse importante de travail en raison de la pandémie de COVID-19.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-111 : Levée de la séance

À 21h03, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

A DODUĆE LINI A NIDAENIENIE

	ADOPTEE UNANIMEMENT
Maire	Secrétaire-trésorière